



Protection de l'enfance
Handicap
Développement social

Le CHRS

Qu'est-ce que le CHRS ?

- Créé par arrêté préfectoral en mars 2003 le CHRS est régi par convention avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Le CHRS Espérance fonctionne dans le respect de l'article 345-1 du Code de l'Action Sociale et des familles.
- Il est habilité pour 50 lits d'hébergement répartis de façon modulable en une structure collective (8 à 10 lits), 2 appartements regroupés (8 lits) et des appartements en diffus (34 lits) permettant une capacité d'accueil totale de 30 unités familiales en moyenne.

Qu'est-ce que le CHRS ?

- Le public accueilli en CHRS est majoritairement issu du Centre Alsace, entendu comme le territoire de la Maison du Conseil Général du Bas-Rhin de Sélestat.
- Le CHRS Espérance est ouvert toute l'année et une action de veille sociale est mise en œuvre depuis le 1er avril 2007, date de la fermeture de l'hébergement d'urgence.
- Les prestations délivrées sont définies dans un contrat de séjour signé entre la structure et les bénéficiaires, et sont de deux natures :
 - L'accompagnement social et éducatif,
 - L'hébergement.

Particularités du CHRS

Espérance

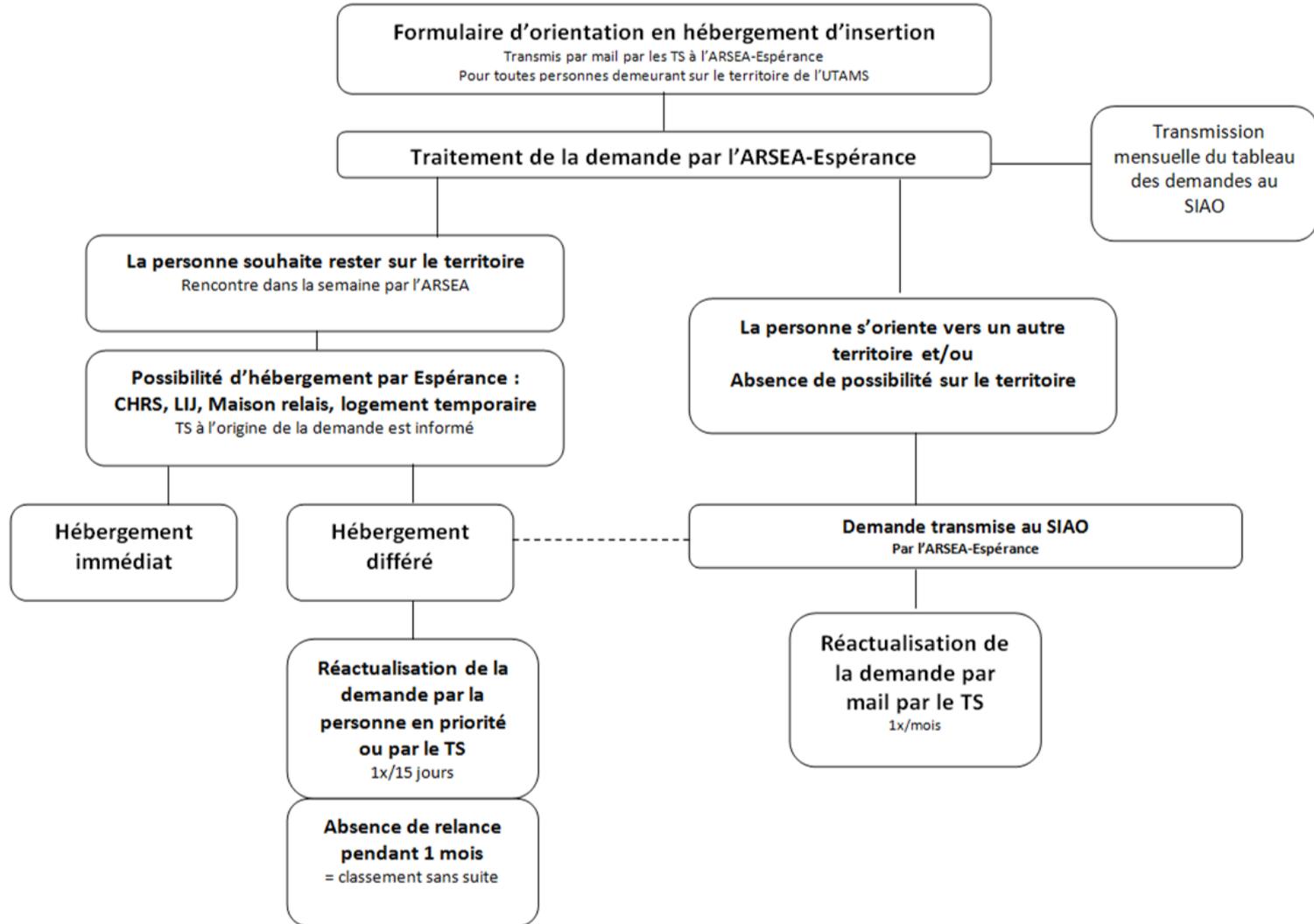
- 50 places modulables pour répondre au mieux aux besoins :
 - 10 places en collectif pour personnes isolées
 - 1 cohébergement en diffus (pour augmenter la capacités d'accueil de personnes isolées)
 - 1 à 2 logements regroupés sur le site rue des sergents :
1 F2, 1 F3 (femmes victimes violences conjugales)
- 10 logements en diffus dans le parc social
 - Le seul CHRS du centre alsace
 - Un partenariat territorial reconnu et identifié
- Un CHRS **adossé** aux différents services d'Espérance : LAME, LIJ, Logement temporaire, veille sociale et maisons relais, ...



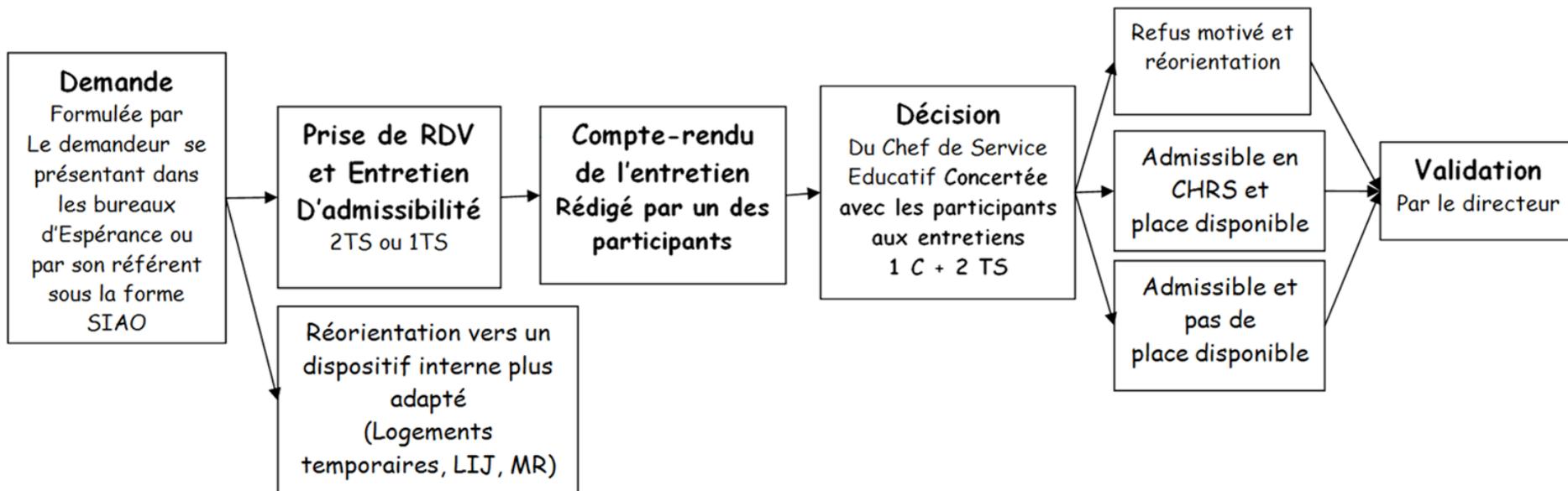
Arsea



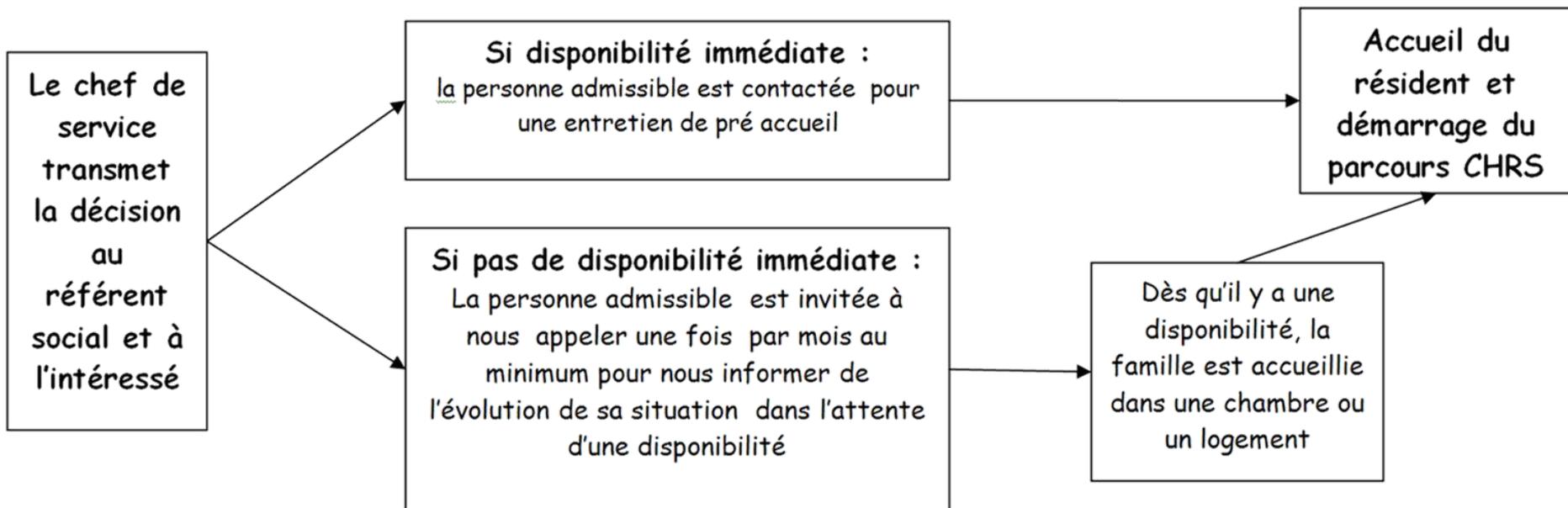
Intégration au dispositif SIAO



Étapes de la procédure d'admission



Étapes de la procédure d'admission







Arsea

Les étapes de l'hébergement et de l'accompagnement social

- Présentés par David et Sylvie
 - Accueil, signature du contrat de séjour ainsi que de l'ASH
 - Signature et engagement règlement intérieur
 - Visite à domicile et rencontre régulière
 - Elaboration progressive des pistes de travail en vue du projet personnalisé
 - Les bilans et renouvellement de l'ASH



Projet bâtiment A

- La particularité de l'accueil dans le collectif
- Présenté par Sébastien KERLEAU



Les actions collectives

- Présentées par Jany HALTER

